

Acte de renonciation

Je soussigné, Charles Caron, curé de Paramé, district de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, et marié depuis dix mois environ, déclare qu'après avoir fait depuis les premiers instants de la Révolution tout ce que la raison et l'amour de la patrie pouvaient me prescrire, je crois ne pouvoir mieux achever de prouver la philosophie de mes principes et mon zèle à contribuer à la paix publique qu'en renonçant à toutes fonctions de prêtre; et de fait j'y renonce de tout mon cœur, et j'attends que la voix de la patrie m'appelle à des fonctions plus utiles.

Caron, ci-devant curé de Paramé.

Saint-Malo, 1^{er} nivôse, l'an II de la Républiqueⁱ.

ⁱ 21 décembre 1793